

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND MONTCHENOT

Du 5 novembre 2018

Le 30 octobre 2018, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 5 novembre 2018 à 20h30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil dix-huit, le 5 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de VILLERS-ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.

Etaients présents :

Wily DUBOS, Maire, Jérôme ACKER, Didier de AMORIN, Olivier BAN, Dimitri BOUVIER, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Estelle COURTEIX, Clément GOELDEL, Bernard JACQUINET, Olivier JALLU, Dominique PATEIRON, Laurent PATEIRON, Bernard WEILER.

Absents excusés :

Hubert FOURNET donnant pouvoir à Bernard WEILER

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

ORDRE DU JOUR:

Délibérations :

29/2018 : Vote sur le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

30/2018 : Adhésion au service de règlement général sur la protection des données (RGPD) et signature d'une convention avec le CDG54

31/2018 : Adhésion à la centrale d'achat

Informations diverses

PLU : Enquête publique

Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Dispositif d'encadrement des meublés de tourisme

Questions diverses

Le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer d'une part la feuille de présence et d'autre part le procès-verbal du 1er octobre 2018. Aucune correction ni modification ne sont apportées.

Estelle Courteix accepte de remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS:

29/2018 : Vote sur le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

La parole est donnée à Jean-Pierre Cocquelet.

Par un courrier en date du 13 septembre dernier, la Communauté Urbaine du Grand Reims nous demande de bien vouloir soumettre pour approbation le rapport adopté par les membres de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT)

En septembre 2017 la Communauté Urbaine du Grand Reims a déterminé les attributions de compensations définitives pour 2017 et provisoires pour 2018 pour chaque commune de la CUGR.

La réunion de la CLECT du 12 septembre 2018 a été de définir les attributions de compensation liées aux transferts de compétences de :

- zones d'activités économiques
- périscolaire et extrascolaire de 2 associations
- transport scolaire et d'élèves
- d'ajustement divers concernant des rôles émis en 2018 et correspondants à des années antérieures

Pour Villers-Allerand, le rapport n'apporte aucun changement, nous ne sommes pas impactés.

Le maire demande aux membres du Conseil de voter sur ce rapport.

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE: 0 ABSTENTION: 1

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

30/2018 : Adhésion au service de Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et signature d'une convention avec le CDG54

Le règlement européen, dit RGPD, est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire son application.

La délibération du Conseil d'Administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Marne, en date du 19 avril 2018, a décidé de recourir au Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle pour la mise en place d'un accompagnement mutualisé tant de la Marne, que des collectivités affiliées du département de la Marne, dans la mise en conformité des traitements à la loi Informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 ;

Le CDG 51 ne le faisant pas, le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique, au bénéfice des collectivités qui en éprouveraient le besoin.

Didier de Amorin ouvre le débat et demande que dès que l'adhésion sera enregistrée, il faudra se rapprocher de cette instance pour voir avec elle comment organiser la démarche d'inventaire des données gérées dans la commune (ex : abonnés de la newsletter du site) et quelle sera la méthode utilisée.

Par la présente délibération je vous propose de nous inscrire dans cette démarche. Je demande au Conseil l'autorisation de mutualiser ce service avec le CDG 54, de signer la convention de mutualisation, ses protocoles d'annexes et à prendre /signer tout document afférent à la mission en conformité avec la réglementation nationale en la matière de désigner le Délégué à la Protection des Données (DPD) du CDG54, comme étant le DPD de la commune.

Il est procédé au vote.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

31/2018 : Adhésion à la centrale d'achat de la Communauté Urbaine du Grand Reims

La délibération n°CC-2018-79 du 28 juin 2018 du conseil communautaire de la Communauté Urbaine du Grand Reims a porté création d'une centrale d'achat, à laquelle nous pouvons adhérer pour utiliser sa plate-forme « marchés publics » si utile. Pour cela nous devons adhérer à la centrale. C'est gratuit.

La centrale d'achat est autorisée à intervenir en matière de marchés publics de tout type, tels que définis dans l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et dans le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics. Sont donc concernés l'ensemble des marchés ou accords-cadres de travaux, fournitures, services et prestations intellectuelles.

La centrale d'achat exerce son activité uniquement au bénéfice de ses adhérents et, en ce sens, la zone géographique couverte par cette dernière s'étend aux territoires de ses adhérents.

La centrale d'achat est habilitée à intervenir pour satisfaire l'ensemble des besoins relevant des compétences de la Communauté Urbaine du Grand Reims ou de celles de ses adhérents.

Considérant l'intérêt économique, juridique et organisationnel pour notre commune d'adhérer à la centrale d'achat de la Communauté Urbaine du Grand Reims, le maire demande au Conseil l'autorisation d'approuver les termes du règlement intérieur et de la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la Communauté Urbaine du Grand Reims et de signer la convention d'adhésion à ladite centrale d'achat.

Il est procédé au vote.

POUR: 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

• **PLU : Enquête publique**

Le commissaire enquêteur a reçu les membres du Conseil Municipal, le Jeudi 25 Octobre à 18h00. Il a commencé ses rendez-vous aujourd'hui en mairie. 5 à 6 personnes se sont présentées.

Deux autres dates sont à retenir :

- Samedi 17 Novembre de 9h à 12h
- Vendredi 7 Décembre de 16h à 19h

Pour rappel, le dossier complet du PLU est à la disposition de tous en Mairie pour consultation chaque jour aux heures d'ouverture le temps de l'enquête.

• **Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)**

Le maire expose ce régime, le RIFSEEP, sujet complexe, pour que les conseillers ne le découvrent à travers un document.

Un régime indemnitaire existe dans la fonction publique territoriale. Il est instauré à titre facultatif au sein des collectivités. Toutefois, dans le cadre de la généralisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) toutes les primes instaurées précédemment doivent obligatoirement être transposées dans ce nouveau système indemnitaire.

Donc la loi nous contraint à mettre en place un régime indemnitaire pour les employés communaux sachant que la prime attribuée à la secrétaire de Mairie en cas d'élection ne pourra plus être versée.

Nous avons 3 employés.

Nous avons l'intention de mettre en place le RIFSEEP au sein de notre commune et nous avons pris connaissance des documents administratifs adressés par le CDG de la Marne. Le fonctionnaire qui a mis en écriture ce Régime ne recherchait pas la facilité.

Le RIFSEEP se compose de deux parts devant obligatoirement être mises en place :

- L'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) tenant compte de la nature des fonctions et de l'expérience professionnelle.
- Le CIA (Complément Indemnitare Annuel) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Le Maire a préparé un projet de délibération envoyé au CDG de la Marne portant mise en place du RIFSEEP qui doit être soumis obligatoirement pour avis aux membres du Comité technique du CDG de la Marne. La dernière séance de l'année est prévue le 30 novembre 2018.

Après avis du Comité technique, le maire proposera au vote cette mise en place lors du prochain conseil.

Le débat a été ouvert par Didier de Amarin.

Il est fortement regrettable dans ce système d'avoir indexé le CIA sur l'IFSE et de surcroît fort peu en pourcentage.

Ce système favorise donc encore majoritairement l'ancienneté et fort peu le mérite.

Le moteur le plus utile pour une collectivité comme la nôtre est celui qui permet d'encourager les employés pour leur engagement, la qualité de leur travail. Ce n'est malheureusement pas ce que l'on nous demande de mettre en place.

• **Dispositif d'encadrement des meublés de tourisme**

La CUGR a engagé une réflexion afin d'identifier et contrôler l'arrivée sur le marché des meublés de tourisme qui passeraient par l'instauration d'une autorisation préalable à la mise en location. Il est essentiel que les propriétaires fassent une déclaration préalable. Ils seront alors soumis à la collecte de la taxe de séjour, comme tout professionnel de l'hôtellerie.

Louer un local meublé destiné à l'habitation (résidence principale ou secondaire) pour de courtes durées, à une clientèle de passage, constitue pour la loi un « changement d'usage »

La CUGR met en place un télé service pour permettre aux propriétaires d'enregistrer leur logement. Les plates-formes de location sur internet seront tenues de retirer les annonces en défaut de numéro d'enregistrement.

La CUGR demande au Maire d'engager auprès du Préfet la procédure « changement d'usage » par le biais d'un courrier.

• **Vie associative et locale**

La parole est donnée à Estelle Courteix.

Mercredi 31 Octobre dernier, La Récré avait donné rendez-vous aux petits et grands pour fêter **Halloween**. Une belle réussite pour cet après-midi récréatif, avec plus de 60 enfants participants hors décompte des encadrants accompagnants. Le Conseil Municipal félicite les bénévoles de La Récré pour leur initiative.

Jérôme Acker ajoute que l'association remercie le Conseil pour le prêt de la salle.

Dimanche prochain aura lieu la **cérémonie commémorative du 11 Novembre**. Elle débutera à 11h00 devant le monument aux morts. Le collège, représenté par Nathalie Deprey participera par la lecture de textes par des collégiens habitants la commune.

L'appel aux morts sera énoncé par Jean-Marie Chappellet. Dominique Pateiron et Jean-Pierre Cocquelet, les conseillers présents seront à leurs côtés pour y participer si besoin.

Décoration du village pour les **fêtes de fin d'année** : Les sapins sont commandés, cette année ils seront regroupés en 6 « ilots » répartis dans la commune, et décorés selon un thème « rouge et blanc ». Un grand sapin sera installé devant l'Église. Des guirlandes lumineuses seront installées sur la place, au Pré aux Chats et peut-être à l'angle du chemin de la Petite Barbarie et de la rue de Montchenot si possible.

Des contacts ont été pris pour éventuellement faire installer des illuminations sur quelques candélabres, il faudrait les équiper de prises spécifiques, à étudier plus en amont pour Noël 2019.

La livraison des sapins est prévue en semaine 47, ils seront décorés le week-end du 24-25 novembre et/ou 1-2 décembre, à confirmer selon disponibilité de tous et conditions météo.

La Coopérative Scolaire a fixé la date de son **Marché de Noël** : le Samedi 15 Décembre 2018, qui sera organisé en partenariat avec La Récré.

Le C.C.A.S a prévu une sortie au Kbaret de Tinquieux pour le spectacle « The Best Artist Circus 4 », spectacle tout public, le dimanche 16 décembre 2018.

- **Le garage municipal**

La parole est donnée à Bernard Weiler

La visite du nouveau garage a eu lieu le samedi 3 novembre de 9h30 à 11h30. Échanges intéressants avec les quelques présents, notamment sur la difficulté de charger les camions lorsque l'employé est seul et/ou que les charges sont lourdes (achat d'un transpalette électrique à étudier).

La mise en place d'une haie d'arbustes bordant le cours d'eau est envisagée avant cet hiver. Devis en cours.

- **Terrains de sports :**

La parole est donnée à Olivier Ban

Il sera nécessaire de passer par un maître d'œuvre pour définir clairement les besoins de l'appel d'offres. Contacts et devis en cours.

Une réunion de la commission urbanisme sera utile prochainement. La date du vendredi 30 novembre à 19h30 est bloquée.

- **Pergola :**

Didier De Amarin va se rapprocher de l'entreprise « Toiles et Bâches » de Fismes afin de réaliser un devis.

- **Projet Nature et Patrimoine**

Il est organisé par le réseau des bibliothèques dont fait partie Villers-Allerand, et se déroule par partie dans les 5 bibliothèques du réseau. Le projet aura lieu en mai 2019.

Une randonnée animée sur le thème de la Nature et du Patrimoine en relation avec la Parc Naturel de la Montagne de Reims, est prévue le samedi 25 mai 2019 dans la matinée. S'inscrire dès maintenant à la bibliothèque.

En partenariat avec le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, des expositions auront lieu dans le réseau.

- **Boulangerie**

Le futur boulanger a téléphoné au maire. Il semble qu'une boulangerie, route nationale, à l'emplacement du dépôt-vente, devrait ouvrir en février 2019.

QUESTIONS DIVERSES

Didier De Amarin prend la parole. Le problème du manque d'éclairage dans certains secteurs est toujours à déplorer. Il « serait bon » de faire accélérer les choses par le SIEM. On ne peut certes plus changer les ampoules à ballon mais il n'est pas « normal » de rester aussi longtemps sans éclairage public, d'autant plus avec le changement d'heure, les travaux pour le passage aux ampoules LED n'est pas prévu avant mi 2019.

Dimitri Bouvier rapporte quelques doléances. Le bus scolaire des collégiens ne s'arrêterait plus à Montchenot d'après certains parents. L'arrêt est pourtant bien prévu dans le circuit. Le transport scolaire est géré au pôle territorial de Rilly, le Maire étonné par cette remarque va le contacter pour information.

Par ailleurs, un caniveau s'enfonce de plus en plus dans le bas de rue des fauvelles. Une fiche navette a déjà été transmise depuis le mois d'août au Pôle territorial qui l'a transmise immédiatement au service compétent de l'eau et assainissement du CUGR ... nous sommes donc en attente de réparation. Nous rappelons à toutes et à tous que la voirie n'est plus de notre compétence, même si nous sommes attentifs à sa bonne tenue. Nous restons des boîtes aux lettres vigilantes.

Les trous de la rue de la Ferme s'accroissent. Véolia va en novembre réaliser des travaux, pour apporter une canalisation, il sera alors peut-être possible de trouver une solution pour en reboucher quelques-uns avant les travaux prévus en 2019. La remise en état de la rue de la Ferme a été programmée en 2017, puis 2018 pour finalement être effectuée en début 2019.

Pour les trous, nous sommes en demande de pots d'enrobés à froid, comme toutes les autres communes rattachées au Pôle de Rilly. A chaque fois que possible, le Pôle nous fournit ce qu'il a. C'est bien insuffisant, pour reboucher les trous dans la commune. Il n'y a pas le budget suffisant actuellement pour nous fournir et effectuer les réparations demandées par les fiches navettes.

Nous ne pouvons pas nous substituer au CUGR quand nous n'avons plus la compétence. Le Trésorier payeur rejetterait nos règlements. Le pôle conscient des difficultés fait remonter les demandes et les inquiétudes.

• **Prochaines dates à retenir :**

- Dimanche 11 Novembre 2018 - 11h (monument aux morts) : Cérémonie commémorative
- Vendredi 16 Novembre 2018 - 18h30 (Mairie) : Flânerie cérébrale « Gaston Bachelard »
- Vendredi 23 Novembre 2018 - 19h (bibliothèque) : Soirée Philo contée (renseignements et réservations au 03.26.47.19.49)
- Lundi 3 décembre 2018 - 20h30 : Réunion de Conseil Municipal
- Samedi 15 décembre 2018 : Marché de Noël
- Dimanche 16 décembre 2018 : Sortie au Kbaret du C.C.A.S
- Vendredi 11 Janvier 2019 : Cérémonie des voeux

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est levée 22h30